

# PROJET D'ACCORD OATT NORMAND

Les échanges avec la Direction sont terminés, la CFE-CGC s'est attachée à conserver les acquis, ajuster des règles pour plus d'équité, négocier des avancées positives en lien avec la QVT, en tenant compte des nouvelles organisations de travail (ouverture sur RDV l'après-midi)

## HARMONISATION

- ✓ Horaires **identiques pour tous les normands**
- ✓ Souplesse conservée pour les plages variables (7h45-9h / 11h30-14h / 16h-18h sauf le **vendredi 15h30-17h**)

## RESPECT DES SPECIFICITES

- ✓ Une OATT adaptée à Saint-Pierre & Miquelon
- ✓ La CFE-CGC a obtenu le **rajout de l'article sur le temps de travail des cadres**, ainsi que la rédaction d'une **note RH régionale sur le forfait cadre** pour une stricte application de l'accord national

## GARANTIES

- ✓ Les 2 heures de **sorties anticipées de Noël et Jour de l'an** inscrites dans l'accord OATT
- ✓ **Garantie jours fériés maintenue** si l'année compte moins de 8 jours fériés

## SECURISATION

- ✓ **RTT sécurisées par la Direction sur le CET en cas d'absence de l'agent** (si et seulement si l'agent a créé ce compte)

## QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- ✓ **17 h le vendredi** : heure officielle de début du **Week-End pour tous !**
- ✓ **Ou 15 h 30 en fin de plage fixe**

## AVANCEE POSITIVE

- ✓ Sur les dépassements horaires récurrents, **la CFE-CGC a pu obtenir plus de souplesse** : passage aux horaires fixes pour 1 mois la 1<sup>ère</sup> fois (au lieu de 3), et retour automatique aux horaires variables, sans courrier « culpabilisant » pour l'agent !
- ✓ **La CFE-CGC a aussi obtenu qu'après 12 mois de gestion des temps conforme, le délai d'un mois s'applique à nouveau**

## Prochaines échéances :

Présentation de l'accord devant les IRP en juillet et août - Ouverture à la signature courant septembre - Si l'accord est valablement signé, mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Des remarques, des questions ? **Contactez-nous en écrivant à [syndicat.cfe-cgc-normandie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-normandie@pole-emploi.fr)**

**Vos Délégués Syndicaux CFE-CGC :** Vincent BABET, Paul FARGUES, Stéphane LEGRAND, Aurélie TOULZE, Anne-Laure VIGOT, Frédéric PERAN-GUILLAMET